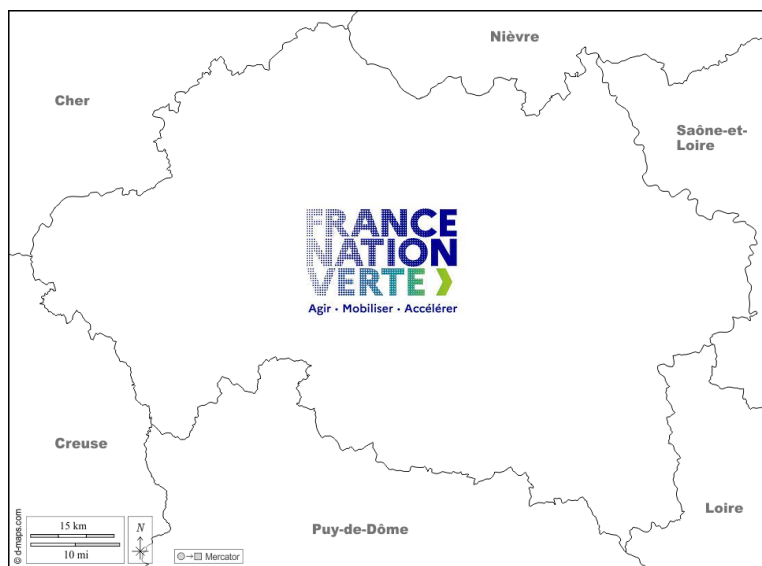


**Direction départementale
des territoires**

FRANCE 
RURALITÉS

LES RURALITÉS, **AU COEUR** DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR



31 août 2023

UN PROGRAMME D'INGÉNIERIE À DESTINATION DES COMMUNES RURALES – VILLAGES D'AVENIR

POURQUOI ?

Pour lutter contre le sentiment d'inégalité et de relégation dont peuvent souffrir les territoires ruraux, nous devons aider les collectivités et les élus à porter des projets qui transforment le quotidien.

La capacité à porter de tels projets (équipements sportifs et culturels, pour les mobilités, accueil des enfants, développement économique...) dépend largement de la présence sur le territoire d'ingénierie et de compétences pour accompagner les projets locaux.

Cette ingénierie fait souvent défaut aux territoires ruraux. Si les programmes existants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont un rôle à jouer, ils ne répondent pas nécessairement aux besoins des collectivités rurales. Ces besoins sont en effet sensiblement différents de ceux des autres territoires : les communes rurales ont besoin d'une ingénierie de proximité (installée sur le territoire) et opérationnelle qui les aide concrètement à préparer leur projet, à le porter, à le faire financer et à le faire réaliser, de bout en bout. Pour que cela fonctionne, il est essentiel que cette ingénierie s'intègre dans le territoire et que les hommes et les femmes qui la portent au quotidien en soient issus, y vivent, connaissent ses besoins et ses attentes.

COMMENT ?

Villages d'avenir est un nouveau programme d'ingénierie qui consiste à apporter un soutien en ingénierie aux communes volontaires qui en auront exprimé le besoin pour porter leurs projets. Les projets concernés pourront porter sur le logement, les mobilités, la santé, le patrimoine ou encore le développement économique.

Ce soutien se traduira par le déploiement de **100 chefs de projet à travers toutes les ruralités françaises (1 chef de projet pour l'Allier)**. Villages d'avenir obéit à un principe cardinal : ne pas substituer à l'ingénierie locale existante, mais lui venir en appui ou en aide, la compléter là où c'est nécessaire, fédérer les énergies.

Les chefs de projet France ruralités seront mutualisés à l'échelle départementale et installés dans les préfetures pour être au plus proche du terrain. Leur démarche s'inscrira en subsidiarité et en complémentarité de ce qui existe déjà sur le terrain (EPCI, PETR, conseil départemental ou région).

Une fois la commune labellisée, le chef de projet conduira un diagnostic rapide du territoire (20 jours maximum), avec l'appui des grands opérateurs d'État (ANCT, Ademe, agences de l'eau, Cerema). Il sera ensuite à disposition des élus pour les aider, comme un assistant technique local, à concevoir et à porter leur projet.

Village d'avenir est un programme qui pourra se construire localement avec les départements et les régions qui le souhaiteront. Ensemble, ils pourront colabelliser les communes et les accompagner dans la conduite de leurs projets.





Ce que Villages d'avenir apportera

À titre d'exemples



Construction, réhabilitation et rénovation de logements



Projet autour de la sobriété énergétique



Valorisation et réhabilitation du patrimoine culturel



Ouverture de lieux de convivialité (commerces, tiers lieux, etc.)



Organisation de l'offre de soins et d'initiatives « d'aller-vers » dans le domaine médical



Développement et animation de circuits courts

Villages d'avenir : Comment ça se passe ?





Michel Fournier,

Maire de Voivres et président des
Maires ruraux de France

Les communes rurales ont besoin qu'on les aide à porter les projets qui pourront apporter et transformer la vie quotidienne de leurs habitants. On le doit aux 33% de Français qui vivent dans nos ruralités ! C'est ce besoin que le Gouvernement a entendu en décidant de lancer Villages d'avenir. Je me félicite du fait que ce programme repose sur la volonté des maires et qu'il parte des projets locaux, que les communes construisent au plus proche de leurs besoins avec leurs forces vives, population, associations, entreprises... Avec ce programme, nous allons pouvoir travailler sur le logement, le patrimoine, la santé, le commerce et la mobilité : en bref, ce qui fait la vie de nos ruralités !



Comment se porter candidat au programme Villages d'Avenir dans l'Allier ?



1 Le programme correspond-t-il à mes besoins ?



2 Je discute avec mon EPCI + les communes limitrophes.



3 Je dépose ma candidature **avant le 15 octobre 2023** sur la plateforme DEMARCHES SIMPLIFIEES (démarche n°80 152) <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-villages-d-avenir-dans-le-departement->



4 Je reçois confirmation de mon insertion dans le programme en décembre 2023.



5 Si je suis lauréat, je commence à bénéficier du programme en janvier 2024.

Vous avez des questions sur le programme ?



ddt-anct03@allier.gouv.fr



Site internet des services de l'État dans l'Allier : www.allier.gouv.fr
site de l'Agence nationale de cohésion des territoires

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>

mais aussi :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/blog/le-plan-france-ruralites-pour-soutenir-les-territoires/>